#### DEPARTEMENT DES **DEUX-SEVRES**

### VILLE DE NIORT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice: 45

Convocation du Conseil Municipal:

le 14 février 2012

Votants: 44

Affichage du Compte-rendu Sommaire : le 27 février 2012

**SEANCE DU 20 FEVRIER 2012** 

Délibération n° D20110722

MISE A DISPOSITION DE LA SECRETAIRE MEDICALE AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

> Accusé de réception de la préfecture en date du vendredi 24 février 2012

#### Présidente:

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

## Présents:

#### Adjoints:

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU

### Conseillers:

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT -M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie **LEONARD** 

Secrétaire de séance : - M. Jean-Louis SIMON

#### Excusés ayant donné pouvoir :

- Nicole GRAVAT donne pouvoir à Virginie LEONARD
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

#### Excusés:

#### Conseillers:

- Mme Elsie COLAS

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2012**

**DELIBERATION D20110722** 

# DIRECTION RESSOURCES HUMAINES

MISE A DISPOSITION DE LA SECRETAIRE MEDICALE AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Les services de médecine de prévention de la Ville de Niort et de la Communauté d'Agglomération de Niort sont assurés par le même médecin, recruté par chaque collectivité sur un poste à 60% pour la Ville de Niort et à 40% pour la CAN depuis le 1<sup>er</sup> février 2005.

Afin d'assurer le secrétariat de ces deux services, il a été décidé, par convention entre la Ville de Niort et la CAN, de mettre à disposition de cette dernière la secrétaire médicale de la Ville de Niort à hauteur de 40% de son temps de travail depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Afin d'assurer la continuité de ce service, il est proposé de poursuivre cette mise à disposition dans les mêmes conditions et de signer une nouvelle convention avec la CAN, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer une nouvelle convention de mise à disposition de la secrétaire médicale de la Ville de Niort auprès de la Communauté d'Agglomération de Niort.

#### LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 1

Pour Madame le Maire de Niort Geneviève GAILLARD L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON